

Commune d'Auzeville-Tolosane

Département  
de la Haute-Garonne**07/20****CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27  
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2020

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU  
MERCREDI 22 JUILLET 2020 – 19H00****Sous la présidence de Monsieur Dominique LAGARDE**

<b>Présents</b>	Mesdames et Messieurs les Adjoints : Marie-Pierre MADAULE, Guillaume DEBEAURAIN, Gilbert BONNES, Claire MAYLIE, Sylvia RENNES, Bakhta KELAFI  Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Annie SINAUD, Christelle TURROQUE, Laurent GUERLOU, Marie-Caroline CHAUVET, Luca SERENI, Jean-Louis MALLIET, Christelle KIENY, Michel BURILLO, Isabelle NGUYEN DAI, Farida VINCENT, Nicolas DRUILHE, Jean-Luc DIEUDONNE (arrivé à 19h12)
<b>Absents excusés</b>	Madame Alice MELLAC Messieurs Anghel-Cristian GHEORGHE, Bernard BOUDIERES
<b>Pouvoirs</b>	Madame Sandrine GAILLARD à Madame Christelle TURROQUE Madame Afaf HADJ ABDERRAHMANE à Madame Christelle KIENY Monsieur Jean-Baptiste PUEL à Madame Isabelle NGUYEN DAI Monsieur Patrick LE DU à Monsieur Michel BURILLO Monsieur Alexandre JURADO à Madame Annie SINAUD
<b>Secrétaire de séance</b>	Madame Farida VINCENT

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation de l'enquête publique sur le permis d'aménager Argento**
- 2. Désignation d'un conseiller municipal délégué auprès du CCAS**

**1 – APPROBATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PERMIS D'AMENAGER ARGENTO**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en date du 16/10/2019 la commune d'Auzeville-Tolosane a déposé une demande de permis d'aménager (dossier PA 03103519S0007) sur la zone Argento, classée au PLU en zone 5 AU devenue zone AUb dans la 6<sup>ème</sup> modification approuvée du PLU en date du 04/02/2020.

La demande porte sur la création d'un lotissement de 20 lots dont 5 macros lots sur les parcelles cadastrées AB 10, AB 104p, AB 11p, AB 271 au lieu-dit Argento.

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal que par délibération en date du 04/02/2020 et visée en Préfecture le 06/02/202, les conseillers municipaux ont autorisé le lancement de l'enquête publique préalable à la délivrance du Permis d'Aménager déposé par la commune.

Monsieur le Maire informe que par arrêté en date du 06/02/2020 et visé en préfecture le 06/02/2020, il a prescrit le lancement de la dite enquête.

Monsieur le Maire précise que par arrêté en date du 18/05/2020 et visé en préfecture le 18/05/2020, il a prescrit la reprise de l'enquête publique du 08/06/2020 au 30/06/2020 (l'enquête avait été suspendue pendant la période d'urgence sanitaire liée au Covid 19 selon l'ordonnance n°2020-306 du 25/03/2020)

Le Tribunal Administratif avait désigné comme commissaire enquêteur pour l'enquête publique qui s'est déroulée du 06/03/2020 au 30/06/2020, Monsieur Bernard POULIGNY, domicilié à Montauban, 25 Allée Jules Guesdes

Les personnes associées ont été consultées et toutes les pièces administratives et de publicité ont été réalisées.

Le Commissaire Enquêteur, suite à l'enquête publique a présenté son rapport et les conclusions ci-joints en annexe et émet un avis favorable à l'approbation du PA ECOQUARTIER ARGENTO (dossier PA 03103519S0003) assorti de

**deux réserves :**

- Suppression du projet de terrain de sport dans la zone non aedificandi à proximité de l'axe de la THT
- Abaissement de 20 centimètres du profil définitif du terrain prévu au projet initial sous la ligne THT

**et de trois recommandations :**

- Prévention et information de la part de la commune au personnel devant intervenir pendant les travaux sur les dangers potentiels liés à la THT
- Eloignement maximum de la ligne THT de la résidence sénior sur le macro lot 5
- Consultation de la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) et du SICOVAL, service eau potable. La commune devra obtenir l'accord formel de cette collectivité pour le rejet des eaux d'Argento.

Monsieur le Maire informe que les deux réserves faites par le commissaire enquêteur ont été levées :

- la commune a décidé de supprimé le projet de terrain de sport, et
- RTE a donné un avis favorable au Permis d'Aménager.

Monsieur le Maire informe qu'au niveau des recommandations :

- 1- les interventions sous la ligne THT respecteront le cahier des charges de RTE
- 2- les mesures de rayonnement ont été effectuées par rapport au positionnement de la résidence sénior, les influences de la ligne THT sont négligeables par rapport aux normes en vigueur
- 3- le rejet des eaux pluviales se fera conformément au schéma directeur en cours

**↪ Le Conseil Municipal entendu cet exposé décide, moins 5 abstentions, d'approuver le permis d'aménager numéro PA 03103519S0003 tenant compte des**

**réerves et recommandations du commissaire enquêteur et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

## **2 – DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE AUPRES DU CCAS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibération en date du 9 juin dernier 5 membres titulaires ont été nommés pour siéger au CCAS de la commune à savoir :

**Bernard BOUDIÈRES, Farida VINCENT, Isabelle NGUYEN DAI, Nicolas DRUILHE et Sylvia RENNES.**

Parmi ces membres il conviendrait de désigner Madame Farida VINCENT, conseillère déléguée qui pourra ainsi assurer la Vice-Présidence du CCAS comme sollicité par ses membres.

**Le Conseil Municipal approuve cette désignation moins 5 abstentions.**

**La séance est levée à 19h45**